

Les changements d'organisation découlant de cette intégration des services seront effectués durant une certaine période. Il est maintenant évident que ces changements ne peuvent qu'augmenter le rendement et l'efficacité. Une étape importante dans la réorganisation et la rationalisation des services de soutien et former un seul ensemble se trouvera franchie le 1er avril lors du transfert de responsabilités et de ressources aux Affaires extérieures. La qualité des services maintenant assurés au Gouvernement et au peuple canadiens sera maintenue et améliorée.

L'intégration du 1er avril ne vise pas tous les employés du Gouvernement canadien qui jouent un rôle de soutien dans les opérations à l'étranger. Nous ne jugeons pas pratique d'y faire entrer le personnel employé à l'appui des formations opérationnelles militaires. Les services de soutien des agences (p. ex. Energie atomique du Canada limitée) et des corporations propriétaires (p. ex. Air Canada, Radio-Canada et la Polymer Limitée) n'entrent pas non plus dans l'intégration.

Cette intégration des services de soutien est dirigée par le Comité interministériel sur les relations extérieures (ICER), comité formé de sous-ministres.